



# Projet de Paysage humanisé de l'Estran

Résumé exécutif

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DÉPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Grande-Vallée

Petite-Vallée

Cloridorme

ET LES MRC

La Haute Gaspésie

La Côte-de-Gaspé

Auprès du  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**  
Le 18 juillet 2006



# **Projet de Paysage humanisé de l'Estran RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DÉPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine  
Grande-Vallée  
Petite-Vallée  
Cloridorme

ET LES MRC

La Haute Gaspésie  
La Côte-de-Gaspé

Auprès du  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**  
Le 18 juillet 2006







# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | <b>9</b>  |
| <i>Histoire du projet</i> .....   | 9         |
| <i>Objectif du document</i> .....   | 9         |
| <b>A. LE TERRITOIRE, L'HISTOIRE ET LES GENS DE L'ESTRAN</b> .....   | <b>13</b> |
| <b>1. TERRITOIRE, OCCUPATION ET USAGES</b> .....  | <b>15</b> |
| 1.1 <i>Localisation de l'Estran</i> .....   | 15        |
| 1.2 <i>Caractéristiques foncières</i> .....   | 15        |
| 1.3 <i>Réseau routier national et local</i> .....   | 15        |
| 1.4 <i>Droits accordés en terres publiques</i> .....  | 15        |
| 1.5 <i>Aménagement du territoire</i> .....  | 16        |
| 1.6 <i>Types d'usage en milieu terrestre</i> .....  | 16        |
| 1.7 <i>Types d'usage en milieu marin</i> .....  | 16        |
| 1.8 <i>Usages par les communautés autochtones</i> .....   | 16        |
| <b>2. SOCIÉTÉ, DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE</b> .....  | <b>16</b> |
| 2.1 <i>Histoire et préhistoire</i> .....  | 16        |
| 2.2 <i>Administrations municipales</i> .....  | 16        |
| 2.3 <i>Démographie</i> .....  | 16        |
| 2.4 <i>Scolarité de la population</i> .....   | 16        |
| 2.5 <i>Milieu économique : les indicateurs du marché du travail</i> .....                                 | 16        |
| 2.6 <i>Organismes et acteurs sociaux</i> .....  | 17        |
| <b>3. ESSAIS PASSÉS ET PRÉSENTS DE PRISE EN MAIN DU DEVENIR</b> .....                                     | <b>17</b> |
| 3.1 <i>Poissonnerie de Cloridorme</i> .....   | 17        |
| 3.2 <i>Village en Chanson de Petite-Vallée</i> .....  | 17        |
| 3.3 <i>Projet de Développement récréotouristique Côte-Nord / Gaspésie-<br/>Iles-de-la-Madeleine</i> ..... | 17        |
| 3.4 <i>Projet Village Relais de Grande-Vallée</i> .....   | 17        |
| 3.5 <i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine « Naturellement beau »</i><br>.....                       | 17        |
| 3.6 <i>Estran-Agenda 21</i> .....   | 17        |
| <b>B. LES PATRIMOINES DE L'ESTRAN</b> .....   | <b>19</b> |
| <b>4. LE PATRIMOINE NATUREL : ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ</b> .....                                       | <b>21</b> |
| 4.1 <i>Les grandes forces qui façonnent l'écologie de ce territoire</i> .....                             | 21        |
| 4.1.1 <i>Climat</i> .....   | 21        |
| 4.1.2 <i>Géologie, relief et sols</i> .....   | 21        |
| 4.2 <i>Les grands écosystèmes</i> .....   | 21        |
| 4.2.1 <i>Hauts plateaux, sommets et longs versants</i> .....  | 21        |
| 4.2.2 <i>Terrasses côtières</i> .....   | 22        |
| 4.2.3 <i>Falaises du front de mer</i> .....   | 22        |
| 4.2.4 <i>Réseau hydrographique, rivières et vallées</i> .....   | 22        |
| 4.2.5 <i>Littoral et estran</i> .....   | 22        |
| 4.2.6 <i>Mer et fonds marins</i> .....  | 22        |
| 4.3 <i>Faune aviaire</i> .....  | 23        |
| 4.4 <i>Habitats et espèces rares</i> .....  | 23        |
| 4.5 <i>Biodiversité anthropique</i> .....   | 23        |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>5.</b>  | <b>LE PATRIMOINE PAYSAGER : NATURE ET CULTURE .....</b>   | <b>24</b> |
| 5.1        | <i>La structure paysagère de base .....</i>   | 24        |
| 5.2        | <i>Les paysages « ruraux » .....</i>  | 24        |
| 5.3        | <i>La dynamique paysagère récente .....</i>   | 24        |
| <b>6.</b>  | <b>LE PATRIMOINE CULTUREL : D’HIER À AUJOURD’HUI.....</b>   | <b>24</b> |
| 6.1        | <i>Patrimoine archéologique amérindien .....</i>  | 24        |
| 6.2        | <i>Patrimoine bâti et structures d’occupation du territoire.....</i>  | 25        |
| 6.3        | <i>Patrimoine identitaire .....</i>   | 25        |
| <b>7.</b>  | <b>QUELQUES SITES D’INTÉRÊT IDENTIFIÉS PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES<br/>GENS .....</b>  | <b>25</b> |
| <b>C.</b>  | <b>LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ DE L’ESTRAN .....</b>  | <b>27</b> |
| <b>8.</b>  | <b>DIAGNOSTIC : FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX.....</b>   | <b>29</b> |
| <b>9.</b>  | <b>VISION DU PROJET. PERSPECTIVE DE LONG TERME ET PRIORITÉS : À QUOI<br/>RESSEMBLERA LE TERRITOIRE DANS 25 ANS.....</b>               | <b>30</b> |
| 9.1        | <i>Priorités « démocratiques » et pédagogiques : participation et<br/>sensibilisation. ....</i>                                       | 30        |
| 9.2        | <i>Une vision intégrée société/nature/culture/économie .....</i>  | 30        |
| 9.3        | <i>Orientations de conservation de la biodiversité.....</i>   | 30        |
| 9.4        | <i>Orientations paysagères.....</i>   | 31        |
| 9.5        | <i>Orientations de conservation du patrimoine culturel.....</i>   | 31        |
| 9.6        | <i>Orientations d’aménagement de gestion durable des ressources<br/>naturelles : agriculture et foresterie, chasse et pêche .....</i> | 31        |
| 9.7        | <i>Priorités de connaissance.....</i>   | 32        |
| 9.8        | <i>Effets attendus sur le développement socioéconomique .....</i>   | 32        |
| <b>10.</b> | <b>MOYENS SUR LESQUELS REPOSERA LA MISE EN ŒUVRE DU PAYSAGE<br/>HUMANISÉ.....</b>   | <b>32</b> |
| 10.1       | <i>Une adhésion populaire forte.....</i>  | 32        |
| 10.2       | <i>Des structures d’intendance naturelle .....</i>  | 32        |
| 10.3       | <i>Un partenariat fort.....</i>   | 32        |
| 10.4       | <i>Une approche adaptée d’aménagement du territoire et des<br/>ressources naturelles et culturelles .....</i>                         | 32        |
| 10.5       | <i>Tourisme.....</i>  | 32        |
| 10.6       | <i>Des limites géographiques efficaces et repérables .....</i>  | 32        |
| 10.7       | <i>Partenariat financier.....</i>   | 32        |
| <b>11.</b> | <b>LES ÉTAPES À VENIR .....</b>   | <b>32</b> |

## **PRÉAMBULE**

(Extrait)

Monsieur le ministre,

Suite à une longue mais passionnante démarche des gens de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme, – villages ayant adopté depuis longtemps déjà le patronyme d'Estran –, ce coin gaspésien s'est vu accordé, le 7 juin 2005, le privilège d'être le premier projet pilote du nouveau type d'aire protégée, qu'est le Paysage humanisé. Les motifs qui ont convaincu le ministère de nous accorder sa confiance, sont de trois ordres : l'enracinement social d'un projet de développement durable en Estran, les caractéristiques remarquables de notre territoire et, enfin, une défense vigoureuse et convaincante du projet par le maire de Grande-Vallée devant quelques hauts fonctionnaires de votre ministère.

Estran-Agenda 21, mandaté maître d'œuvre de la démarche par les pouvoirs municipaux, joint sa voix aux représentants politiques de l'Estran pour vous demander, monsieur le ministre, de reconnaître à notre territoire un statut – le premier – de Paysage humanisé projeté, première étape avant l'obtention d'un statut permanent. Le statut permanent sera la deuxième étape du processus, étape à laquelle nous comptons bien nous attaquer avec la même ardeur dès, et avant même, de recevoir la reconnaissance officielle par le Conseil des ministres du statut projeté.

Acceptez, monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Côté,  
Président,  
Estran-Agenda 21



# INTRODUCTION

## Histoire du projet

La dernière décennie du 20<sup>ième</sup> et le 21<sup>ième</sup> siècle sont tombés sur l'industrie gaspésienne comme une chape de plomb. Au moratoire sur la pêche décrété quelques années plus tôt, c'est en cascade que se sont succédées les fermetures des gros moteurs économiques : Mines Gaspé à Murdochville, Gaspésia à Chandler et tout dernièrement Smurfit-Stones à New-Richmond. Les gens, les jeunes surtout, fuient ce tsunami pour trouver refuge dans la grande ville. C'est la désolation !

Malgré l'épuisement des ressources premières classiques, le contexte de mondialisation qui n'épargne nul coin de pays, fut-il perdu dans la géographie, les gens refusent de baisser les bras. C'est par la porte de l'économie que les gens de l'Estran, de concert avec des universitaires de l'Université Laval, sont alors entrés dans un modèle de développement durable. Ce sont les suites logiques de cette démarche entreprise déjà depuis quelques années que ce coin de pays de vallées, de mers et de montagnes va maintenant poursuivre en revendiquant le statut de Paysage humanisé projeté, aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec, et étape première pour l'obtention d'un statut définitif.

Ce projet, bien que voué à un grand objectif de conservation et de mise en valeur durable de la biodiversité de notre territoire, est avant tout essentiellement un projet de société. Son succès est totalement tributaire d'une adhésion sociale aux objectifs fixés : adhésion des citoyens, des organismes concernés et des autorités municipales. Ce projet de société est dans la mire de la mission que s'est donnée Estran-Agenda 21 :

*« Favoriser la revitalisation sociale, économique et environnementale – par la concertation ainsi que l'éducation – pour l'implantation et l'animation d'un Plan d'action local pour le 21<sup>ème</sup> siècle (Agenda 21) en Estran. Sur une toile de fond aux couleurs d'un Paysage humanisé, Estran-Agenda 21 oeuvre pour un développement humain participatif qui permet de satisfaire équitablement les besoins des générations **présentes** et **futures** de l'Estran. »*

## Objectif du document

L'objet du présent document est la demande de reconnaissance au statut de Paysage humanisé projeté du territoire dit de l'Estran. Cette demande a été préparée par Estran-Agenda 21 (EA-21) sur mandat de quatre municipalités. Il résulte, toutefois, d'une action collective de plusieurs partenaires dont, notamment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et la Chaire multifacultaire d'intervention sur la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine de l'Université Laval.

Cette demande de reconnaissance est officiellement approuvée par les pouvoirs municipaux participants, soit, les municipalités de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-

Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme, ainsi que leurs Municipalités régionales de comté (MRC) respectives, La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé.

En bref, l'objectif de cette demande de reconnaissance est de démontrer que le territoire concerné et les communautés qui l'habitent détiennent les qualités requises par un statut de Paysage humanisé. Ces qualités sont essentiellement les suivantes :

- une biodiversité propre à une utilisation traditionnelle en harmonie avec la nature : diversité écologique induite par les pratiques humaines ;
- une biodiversité spontanée représentative et remarquable des conditions écologiques régionales et locales ;
- des paysages naturels et humanisés ;
- une volonté locale et régionale clairement exprimée de conservation et de mise en valeur de ses ressources et de sa biodiversité dans un esprit de développement durable.

Si, à l'origine des recherches et études de EA-21, les problèmes liés à l'économie et à la démographie émergeaient comme une urgence, les gens de l'Estran ont vite compris que l'économie ne peut pas exiger de l'environnement plus qu'il ne peut produire ou supporter. La protection de la biodiversité, des paysages, du patrimoine et de la culture a pris le pas, ou tout au moins acquis la même importance que la création d'entreprises génératrices d'emplois. Le raisonnement d'EA-21 veut que le développement économique vienne de lui-même comme un corollaire des actions posées en vue de protéger et de mettre en valeur un milieu de vie sain, et, à bien des égards, enviable. C'est en ce sens qu'à moyen terme, les coûts engendrés par la création d'un Paysage humanisé en Estran sont plus investissements que dépenses.

Ce document est structuré en trois parties : après avoir successivement présenté le territoire, son histoire et ses gens (Partie A, chapitres 1 à 3), et ses patrimoines naturels, paysagers et culturels (Partie B, chapitres 4 à 7), la volonté commune des gens du territoire sera démontrée dans la Partie C, « *Le projet de Paysage humanisé de l'Estran* ». En effet, l'analyse des deux premières parties débouche sur un diagnostic au regard du Paysage humanisé (chap. 8), lequel diagnostic mène en toute logique à une proposition de vision à long terme de l'aménagement de notre territoire, de la conservation de ses paysages et de sa biodiversité, de ses ressources naturelles, de son patrimoine culturel et de son développement touristique (chap. 9). Les moyens envisagés pour la réalisation de ce projet et les étapes subséquentes à ce présent travail sont ébauchés aux chapitres 10 et 11.





Le territoire, l'histoire  
et les gens de  
l'Estran

A





# 1. TERRITOIRE, OCCUPATION ET USAGES

## 1.1 Localisation de l'Estran

Situé sur la rive nord-est de la péninsule gaspésienne, l'Estran est un territoire chevauchant deux MRC : La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé. Ce territoire fait partie de la région administrative Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (carte 1.1). L'Estran couvre une superficie totale de 623,95 km<sup>2</sup>, s'étend sur plus de 60 km de long et regroupe quatre municipalités : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme (tableau 1.1). Ces quatre municipalités locales regroupent plusieurs noyaux villageois, de l'est à l'ouest : Saint-Yvon, Cloridorme et Pointe-à-la-Frégate dans les limites de Cloridorme ; Petite-Vallée ; Grande-Vallée ; Rivière-Madeleine, Madeleine-Centre et Manche-d'Épée dans les limites de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

Tableau 1.1 - Profil des municipalités composant l'Estran selon les décrets de population fournis au ministère des Affaires municipales et des Régions

| MRC               | Municipalité                          | Population | %/ MRC | Superficie (km <sup>2</sup> ) | %/ MRC |
|-------------------|---------------------------------------|------------|--------|-------------------------------|--------|
| La Haute-Gaspésie | Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine | 383        | 3,1    | 269,35                        | 5,3    |
| La Côte-de-Gaspé  | Grande-Vallée                         | 1283       | 7,1    | 154,67                        | 3,5    |
|                   | Petite-Vallée                         | 198        | 1,1    | 37,83                         | 0,9    |
|                   | Cloridorme                            | 873        | 4,9    | 162,1                         | 3,7    |

Source : Décret de population 2006, MAMR.

## 1.2 Caractéristiques foncières

## 1.3 Réseau routier national et local

## 1.4 Droits accordés en terres publiques

Sur les terres du domaine de l'État, plusieurs droits ont été accordés. Ils se divisent en deux catégories : droit d'usage d'une ressource et droit foncier. Parmi les droits d'usage des ressources, le plus important est sans conteste celui d'exploiter par contrat (CAAF) la ressource ligneuse. Ces territoires sous CAAF couvrent 100 % des terres publiques incluses dans les quatre municipalités (carte 1.5). Ces droits sont accordés à un seul bénéficiaire : la scierie Bois Granval GDS. Une dizaine de titres miniers (claims) localisés à la limite sud-ouest de Rivière-Madeleine sont accordés pour la recherche d'argilite alumineuse et quelques autres derrière Cloridorme (carte 1.5).

Par-dessus ces droits forestiers se superposent des territoires à vocation faunique (carte 1.4).

### **1.5 Aménagement du territoire**

### **1.6 Types d'usage en milieu terrestre**

### **1.7 Types d'usage en milieu marin**

### **1.8 Usages par les communautés autochtones**

## **2. SOCIÉTÉ, DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE**

### **2.1 Histoire et préhistoire**

Les paléoindiens de tradition gaspésienne auraient habité le territoire de façon permanente entre 5 000 et 1 300 ans av. J.-C. Par la suite, la préhistoire tardive se serait étirée de 1 300 ans av. J.-C. à l'an 500 de notre ère. La préhistoire du littoral nord-gaspésien prend fin vers le 6e siècle de l'ère chrétienne. C'est vers cette époque qu'on perd la trace des paléoindiens récents de tradition gaspésienne. Selon Benmouyal, les Micmacs partageraient beaucoup de caractéristiques culturelles avec ces paléoindiens de tradition gaspésienne (Desjardins et al., 1981, p.66) : leur utilisation polyvalente des ressources fauniques et halieutiques, leur maîtrise de la navigation maritime en seraient les caractéristiques les plus manifestes. Il faudra attendre le 19e siècle pour voir s'établir une population de race blanche dans les quatre villages de l'Estran.

### **2.2. Administrations municipales**

Les quatre communautés de l'Estran possèdent une organisation municipale autonome mais après plusieurs années du chacun pour soi, les villages collaborent de plus pour trouver des solutions à des problèmes communs.

### **2.3 Démographie**

La population de l'Estran subit une faible natalité et connaît des problèmes d'exode vers la ville.

### **2.4. Scolarité de la population**

La formation des résidents est très basse car une grande partie des jeunes qui possèdent une éducation supérieure au Secondaire V, émigrent vers la ville pour trouver de l'emploi.

### **2.5 Milieu économique : les indicateurs du marché du travail**

La structure économique de la région repose tout d'abord sur les activités du secteur tertiaire (écoles, santé, économie sociale et commerces), puis primaire (pêche et forêt) et enfin secondaire (coopérative de plantation forestière et poissonnerie) (tableau 2.1). La fermeture de Mine Gaspé à Murdochville, la précarité de la situation de la compagnie forestière GDS à Grande-Vallée, n'améliore en rien la situation économique de l'Estran.

Petite-Vallée figure parmi les modèles d'un village qui a pris en mains son développement avec son festival en chanson.

Le tourisme semble présenter des alternatives intéressantes à condition que le potentiel de l'Estran soit mis en valeur.

## **2.6 Organismes et acteurs sociaux**

# **3. ESSAIS PASSÉS ET PRÉSENTS DE PRISE EN MAIN DU DEVENIR**

## **3.1 Poissonnerie de Cloridorme**

## **3.2 Village en Chanson de Petite-Vallée**

## **3.3 Projet de Développement récréotouristique Côte-Nord / Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine**

## **3.4 Projet Village Relais de Grande-Vallée**

## **3.5 Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine « Naturellement beau »**

## **3.6 Estran-Agenda 21**



Les patrimoines de  
l'Estran

B





## **4. LE PATRIMOINE NATUREL : ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ**

La région de l'Estran occupe une niche écologique à la fois caractéristique de la rive nord de la péninsule gaspésienne et distinctive par la diversité des écosystèmes que l'homme a occupé de diverses manières depuis plus de 6000 ans. Cette région de la péninsule, totalement ouverte aux tempêtes, vents et embruns du Golfe – qu'on appelle assez justement La Mer –, pour mieux résister, courbe son échine côtière pour en faire un Pays de Mer, dresse ses hautes palissades rocheuses, en un Pays de Falaises et ne se laisse pénétrer que par d'étroites ouvertures qui en font, aussi, un pays de Petites Vallées au fond desquelles, climat plus doux et riches alluvions autorisent culture et confins forestiers méridionaux. Nous allons tantôt décrire le connu de la biodiversité, tantôt le suggérer quand les connaissances sont insuffisantes, de telle sorte que ce document puisse constituer un cadre de recherche à mettre en place dans la phase de Paysage humanisé projeté.

### **4.1 Les grandes forces qui façonnent l'écologie de ce territoire**

#### **4.1.1 Climat**

Dans le climat varié du Québec, la région nord de la Gaspésie vit sous un climat relativement froid et humide qu'on qualifie de subpolaire, subhumide à saison de croissance moyenne

#### **4.1.2 Géologie, relief et sols**

La Gaspésie est certainement une des régions du Québec les plus intéressantes en terme de diversité des formations géologiques et des reliefs associés. La géologie de la Gaspésie peut difficilement se résumer en quelques mots, mais pour des fins de présentation de la biodiversité de notre région, disons que ses assises rocheuses sont de nature exclusivement sédimentaire, c'est-à-dire formées par l'accumulation de boues et de sables, parfois de calcaire et de dolomie, dans le fond des océans il y a 540 à 450 m.a. (carte 4.5). Une de ces formations, celle de Cloridorme, a été l'objet de beaucoup d'études.

### **4.2 Les grands écosystèmes**

#### **4.2.1 Hauts plateaux, sommets et longs versants**

L'arrière pays est dominé par de hauts plateaux légèrement bosselés d'une altitude variant de 300 à près de 650 m derrière Manche d'Épée. Ce plateau s'incline progressivement vers le nord comme un long versant. De cette masse rocheuse origine un système hydrographique important par le nombre de petits cours d'eau qui alimentent les rivières principales (Madeleine, Grande-Vallée) ; cependant, les plans d'eau sont peu nombreux.

La faune de ces espaces forestiers est bien connue pour ce qui est des espèces prisées par les chasseurs, trappeurs et pêcheurs (originaux, gélinottes et lièvres, renards, castors, truites) mais peut-être moins pour les autres espèces, à l'exception peut-être des oiseaux.

Que ce soit en regard de la flore ou de la faune, une attention particulière devrait être apportée aux milieux peu fréquents, comme les tourbières, les affleurements et escarpements rocheux et les sites de haute altitude.

#### **4.2.2 Terrasses côtières**

Quand les plateaux ne se terminent pas directement dans la mer par des falaises abruptes ils se prolongent en une sorte de terrasse rocheuse surtout bien marquée à l'est de la rivière Grande-Vallée (Figures 4.3, 4.4). Ce « replat » étroit d'une largeur de 1 à 2 km à partir du littoral et d'une altitude de 100 à 200 m, bénéficie de conditions climatiques moins rigoureuses que sur le plateau arrière

#### **4.2.3 Falaises du front de mer**

Lorsque le plateau arrière ne cède pas la place à une bande de hautes terrasses il plonge de façon spectaculaire dans les eaux du Golfe formant une véritable muraille difficilement accessible à la végétation arborée et à la faune régionale (figure 5.2 et 5.4). On y trouve des espèces végétales rares et très anciennes : les colosses et vénérables *Thuya occidentalis*, le cyripède royal, l'*Acer saccharum* sur la limite nord de son habitat.

#### **4.2.4 Réseau hydrographique, rivières et vallées**

Quatre rivières marquent et transgressent le paysage dans un axe approximativement sud-nord pour se jeter dans les eaux du Golfe. Par ordre d'importance, la Madeleine – qui se range dans une classe à part par sa longueur –, la Grande-Vallée, la Petite-Vallée et enfin la Manche-d'Épée. Toutes trouvent leur origine dans le massif arrière, coulant dans le relief, la roche et les sols des plateaux décrits plus hauts. Donc des eaux fraîches, limpides et oxygénées, des courants rapides et une profondeur souvent faible sur la majorité amont de leur tracé. La rivière Madeleine est sans contredit un des joyaux de l'Estran.

#### **4.2.5 Littoral et estran**

Le paysage littoral (carte 4.17) est subsinueux, bordé en arrière plan par une falaise de schistes ou shales de fort dénivelé, occasionnellement interrompue par quelques anses. Peu important en surface, le linéaire de l'estran court sur tout le front de mer (près de 60 km) des quatre municipalités. Le socle rocheux est généralement plat, raboté par la mer et surtout par le travail des glaces qui ne permettront pas l'installation d'une flore et d'une faune très diversifiée.

#### **4.2.6 Mer et fonds marins**

La masse d'eau qui circule devant le territoire de l'Estran appartient au golfe du Saint-Laurent et plus précisément au chenal Laurentien. Entre la rive et le fond du chenal, aucun obstacle, aucune île, mais un plan incliné continu, rocheux, parfois couvert de sable et gravier au début puis de vases sableuses ou graveleuse vers le large. Les eaux qui bordent le territoire circulent d'ouest en est dans un fort courant, le courant de Gaspé (figures 4.7 et 4.8). Ces eaux se distinguent de celles qui circulent plus au large par une plus haute température estivale (12 à 14 degrés C), une salinité moindre (26 à 29 pm) et une plus grande richesse en éléments nutritifs. Ce milieu marin comprend une faune benthique et aviaire abondante.

### 4.3 Faune aviaire

Le territoire de l'Estran par sa façade maritime nord-côtière gaspésienne, sa topographie variée, ses falaises escarpées, ses vallées, ses collines et montagnes, lieux humides, lacs et rivières, ses microclimats et leurs terres cultivées, prairies et friches, offre à la faune aviaire un environnement varié (tableau 5.2).

### 4.4 Habitats et espèces rares

Le barachois de la rivière Madeleine, les nombreuses érablières, le marais de Cloridorme, dit « La Commune », et les principales rivières qui se jettent dans le Golfe ainsi que l'estran et la mer, sont à la base de la biodiversité spontanée du territoire. Le Grand Étang – à 3 km à l'est de Cloridorme – est un site remarquable par son barachois et son lac en amont (carte 4.19).

Mais il y a aussi quelques éléments de biodiversité plus rares : Une colonie de cypripède royal et selon les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), un certain nombre de stations d'autres espèces d'intérêt (carte 4.20 et annexe 7), telles : *Amerorchis rotundifolia* ; *Arnica lonchophylla* subsp. *Lonchophylla* ; *Calypso bulbosa* var. *americana* ; *Dryopteris filix-mas* ; *Polystichum lonchitis* ; *Woodsia scopulina* subsp. *Laurentiana*.

Il faut ajouter la présence d'une population de saumon atlantique (*Salmo salar*) dans la Madeleine ainsi que dans la Grande-Vallée.

### 4.5 Biodiversité anthropique

L'occupation du territoire par l'homme au cours des siècles, et plus encore depuis l'installation permanente des premiers habitants vers 1840, a modifié de façon significative la biodiversité de cette région. Le défrichement progressif du territoire pour permettre une agriculture vivrière de relative autarcie et faire place aux villages, la coupe de la forêt pour les bâtiments, puis au début du 20<sup>ième</sup> siècle pour alimenter les scieries industrielles, toutes ces activités ont eues un effet majeur sur la biodiversité du milieu terrestre qui est passée en maints lieux, surtout ceux propices à l'agriculture, d'écosystèmes forestiers à écosystèmes agraires dans un paysage agroforestier. Avec ce que tout cela signifie de modifications dans les microclimats, les sols, la composition floristique, le comportement de la faune et les structures paysagères.

Le territoire de l'Estran, à l'origine totalement sauvage et quasi exclusivement forestier, à l'exception des marais, tourbières et autres aulnaies, a subi de profondes modifications dans les parties basses des vallées et le long de la côte, là où le relief autorisait les installations humaines. On peut distinguer plusieurs milieux anthropiques dont certains supportent une biodiversité qui mériterait qu'on s'y intéresse : noyaux villageois, prairies et cultures, friches, érablières exploitées.

Les rivières ont subi diverses modifications telles que barrages pour le flottage du bois, passe à saumon, quais en embouchures. Certaines de ces interventions ont pu avoir un impact sur la biodiversité : montée du saumon et utilisation de niches écologiques enlevées à d'autres espèces ; développement de populations d'amphibiens à la faveur des réservoirs derrière les barrages ; installation d'espèces sur les structures des vieux quais, etc.

## **5. LE PATRIMOINE PAYSAGER : NATURE ET CULTURE**

### **5.1 La structure paysagère de base**

Les paysages de l'Estran sont une conjugaison de différentes variantes des paysages gaspésiens tels que décrits par Raoul Blanchard (1935) : « Des plateaux en deux étages, entaillés de vallées profondes et étroites, tel est le relief de la Gaspésie » (cité dans Desjardins et al., 1981, p.27). De Manche-d'Épée à Cloridorme, les hauts plateaux, les vallées qui les relient au littoral et l'interface entre la mer et ces plateaux par des terrasses plus ou moins profondes, présentent différentes configurations faisant la transition entre les paysages de la Haute-Gaspésie et ceux du littoral nord, allant de Pointe-de-la-Renommée à Cap-des-Rosiers.

Malgré cette variété de types et les nuances des configurations que prend la zone de contact entre les Appalaches et le golfe Saint-Laurent, le premier visage de l'Estran est celui du contraste entre les montagnes et la mer au sein duquel se déploie la présence humaine dans cette immensité. Tel que le résumait Ferron dans le conte « Le paysagiste » : « Tout cela et le décor, la terre renvoyée dans les montagnes, le village disposé vers la mer comme au théâtre, tout cela n'est qu'un aspect du paysage... » (Ferron, 1968). La métaphore dramatique résume également la démesure du contraste entre la force du « pays indompté » qu'évoquent les montagnes, la vulnérabilité des anses « petites et ouvertes à tout vent », les vallées encaissées où se succèdent des cascades et la présence humaine en butte à ces éléments.

### **5.2 Les paysages « ruraux »**

Cette structure contrastée modèle des paysages ruraux typiques de l'Estran. Les traits caractéristiques de ces paysages ruraux estranais sont la présence de contextes agricoles fort différents et la complémentarité avec l'exploitation des autres ressources (halieutiques et forestières).

### **5.3 La dynamique paysagère récente**

L'humanisation des paysages de certaines sections de la frange littorale, de ceux des vallées, de même que de ceux des hauts plateaux, laisse des traces très différentes d'un endroit à l'autre. Le littoral présente une succession de paysages ruraux coincés entre de vastes paysages sauvages ; les vallées ont chacune des personnalités contrastées en fonction des activités humaines qui s'y cotoient.

## **6. LE PATRIMOINE CULTUREL : D'HIER À AUJOURD'HUI**

### **6.1 Patrimoine archéologique amérindien**

Le patrimoine archéologique amérindien en Estran revêt une importance particulière pour deux raisons : d'une part, parce qu'il y a plusieurs sites qui ont déjà révélé des artefacts nombreux et diversifiés et, d'autre part, parce que ces sites et les découvertes

qu'on y a faites ont permis de faire avancer les connaissances dans le domaine de la préhistoire amérindienne.

## **6.2 Patrimoine bâti et structures d'occupation du territoire**

Les témoins et les traces des différents modes d'adaptation du rapport entre les humains et les milieux naturels se regroupent en trois catégories : 1) le patrimoine bâti, à savoir les bâtiments, résidences et ensembles agricoles, les moulins, les infrastructures portuaires ; 2) le patrimoine d'occupation du sol, c'est-à-dire les choix d'implantation pour les différentes activités : taille des lots, mise à profit des havres naturels, exposition au vent des vignaux ; 3) le petit patrimoine, c'est-à-dire les structures comme les glacières excavées, les vignaux, les croix de chemin, etc.

## **6.3 Patrimoine identitaire**

Au-delà de ces patrimoines matériels, l'Estran possède un riche patrimoine identitaire, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques inhérentes à l'identité régionale qui permet d'assurer la vitalité culturelle du territoire en dépit d'une dévitalisation continue depuis plus de trente ans. La solidarité longtemps confinée dans les limites de chacune des communautés s'étend maintenant à l'ensemble de tout l'Estran.

## **7. QUELQUES SITES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉS PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES GENS**

En guise de conclusion de cette deuxième section portant sur les patrimoines de l'Estran, nous présentons quelques sites que les personnes et organismes consultés ont identifiés comme étant remarquables et méritant une attention spécifique, soit dans le patrimoine naturel (tableau 8.1) ou dans le patrimoine culturel (tableau 7.2) de la demande de reconnaissance.





Le projet de paysage  
humanisé de  
l'Estran

C



## **8. DIAGNOSTIC : FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX**

Ce chapitre porte un jugement sommaire sur la situation de diverses composantes du territoire de l'Estran. C'est ainsi que de façon conjointe, les experts, les membres de la communauté et cinq comités sectoriels se sont unis pour définir les différents diagnostics sur les thèmes suivants :

### ***Éducation – Communication - Sensibilisation***

D1. Éducation, communication, sensibilisation

### ***Eau – Terre - Écologie***

D2. Déclin de l'agriculture

D3. Grande biodiversité

D4. Érablières

D6. État de la population de saumon

D7. Biodiversité anthropique

D8. Espèces et écosystèmes rares

D9. Réserve écologique de Manche d'Épée

D10. Propriétés foncières et potentielles de conservation

D11. Le Patrimoine paysager

### ***Culture***

D12. Archéologie et culture amérindienne

D13. Patrimoine culturel bâti

D14. Façade maritime

D15. Pêche en mer

D16. Vie culturelle

### ***Loisir et Tourisme***

D17. Tourisme

D18. Infrastructures touristiques

D19. Randonnée aquatique

D20. Façade maritime

D21. Motoneige

D22. Chasse et pêche

### ***Société et Économie***

D23. Participation

D24. Appartenance à l'Estran

D25. Démographie

D26. Ressources naturelles : Forêt

D27. Ressources naturelles : Géologie

D28. Développement

D29. Capital financier

## **9. VISION DU PROJET. PERSPECTIVE DE LONG TERME ET PRIORITÉS : À QUOI RESSEMBLERA LE TERRITOIRE DANS 25 ANS**

La volonté que manifeste l'Estran en vue de l'obtention d'un statut de Paysage humanisé est sous-tendue par une vision de faire de ce coin de pays un lieu où il sera encore meilleur de vivre. Sur le plan de la gouvernance, les actions menées vont non seulement intégrer les préoccupations environnementales mais également appuyer le développement économique. Les estranais seront au fait des valeurs de protection de l'environnement, de solidarité et de démocratie participative (concertation permanente et participation des individus aux affaires d'intérêt public.

### **9.1 Priorités « démocratiques » et pédagogiques : participation et sensibilisation.**

En vue de maintenir une large adhésion populaire, le Paysage humanisé devrait accorder priorité à la recherche réaliste de consensus dans les prises de décisions, à l'implication effective des citoyens dans ces décisions et, enfin, à l'information continue.

### **9.2 Une vision intégrée société/nature/culture/économie**

En 2025, l'Estran sera un territoire remarqué pour ses patrimoines naturel, paysager et culturel, gérés par ses habitants et bénéficiant tant à ses résidents qu'à ses visiteurs.

### **9.3 Orientations de conservation de la biodiversité**

La biodiversité dépend de quelques facteurs clés dont on doit se préoccuper. Il faut s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins et du maintien des activités humaines ayant engendré une biodiversité d'intérêt. Ces deux conditions passent par des pratiques d'aménagement du territoire et de gestion des ressources durables. Les six orientations principales données au projet de Paysage humanisé au sujet de la biodiversité s'inspirent, entre autres, des objectifs de la Convention de la conservation de la biodiversité pour 2010.

#### *Agriculture*

Une politique agricole qui s'appuiera sur un diagnostic lucide, et mènera à des propositions réalistes et des projets innovateurs.

#### *Érablières*

D'une politique des érablières de l'Estran découlera un cadre d'aménagement et de mise en valeur et un plan d'action adéquat.

### *Rivières, lacs et milieux humides*

L'ensemble des préoccupations hydrobiologiques sera considéré dans une politique et un plan d'action spécifiques aux hydrosystèmes de l'Estran.

### *Biodiversité anthropique*

Le projet de *Paysage humanisé* de l'Estran entend inventorier cette « agro-diversité » et rechercher les moyens de la conserver.

### *Écosystèmes et espèces rares*

Les meilleurs outils disponibles seront envisagés pour protéger ces sites et espèces.

### *Amélioration du niveau de protection*

Des priorités de conservation seront établies en regard des particularités de la biodiversité de l'Estran en faisant appel à tous les outils disponibles, dont particulièrement ceux de la conservation volontaire.

## **9.4 Orientations paysagères**

L'analyse du paysage de l'Estran établit deux constats : d'une part un paysage remarquable découlant d'une combinaison de la géographie (plateaux, vallées, falaises, littoral et mer) et des pratiques humaines (agriculture des fonds de vallées) et, d'autre part, un déclin de l'agriculture combiné à une prise en compte nettement insuffisante du paysage dans l'exploitation des forêts ainsi que dans le développement urbain. Dans la vision du *Paysage humanisé* de l'Estran, le paysage deviendra de plus en plus une dimension importante de l'aménagement du territoire.

L'adoption d'une charte du paysage – ou de tout autre outil de gestion – pourrait être envisagée à l'instar de certaines municipalités et MRC comme celle des Laurentides.

## **9.5 Orientations de conservation du patrimoine culturel**

Les communautés de l'Estran comptent, avec la collaboration des organismes voués à ces causes, faire de la culture et des patrimoines culturels un axe d'intérêt majeur du *Paysage humanisé*.

## **9.6 Orientations d'aménagement de gestion durable des ressources naturelles : agriculture et foresterie, chasse et pêche**

### *Les ressources naturelles de la terre*

Le projet de *Paysage humanisé* ne peut éviter de considérer avec attention les moyens de valoriser une foresterie plus diversifiée, plus riche et plus durable et de s'associer

aux divers intervenants et acteurs pour proposer des actions concrètes de développement forestier mieux centrées sur les écosystèmes forestiers et la diversité des produits forestiers.

### *Les ressources naturelles de la mer*

Une reprise en main de ces potentiels, avec la collaboration des ministères et organismes concernés redonnera à ce territoire et à l'Estran son visage maritime quelque peu perdu.

### **9.7 Priorités de connaissance**

Une stratégie à long terme d'acquisition des connaissances sera basée sur les priorités d'action du *Paysage humanisé* et la collaboration des acteurs en recherche et développement.

### **9.8 Effets attendus sur le développement socioéconomique**

#### *Tourisme*

Une stratégie touristique sera développée et son déploiement devrait se réaliser dans le contexte gaspésien global, en cherchant plutôt la complémentarité des produits et services que la concurrence.

#### *Société et économie*

Estran-agenda 21 maintiendra les liens nécessaires au développement harmonieux du *paysage humanisé* et de l'implantation des valeurs du développement durable.

## **10. MOYENS SUR LESQUELS REPOSERA LA MISE EN ŒUVRE DU PAYSAGE HUMANISÉ**

**10.1 Une adhésion populaire forte**

**10.2 Des structures d'intendance naturelle**

**10.3 Un partenariat fort**

**10.4 Une approche adaptée d'aménagement du territoire et des ressources naturelles et culturelles**

**10.5 Tourisme**

**10.6 Des limites géographiques efficaces et repérables**

**10.7 Partenariat financier**

## **11. LES ÉTAPES À VENIR**